

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er décembre 2022

ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (N°443) - (N°
526)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 995

présenté par

Mme Alexandra Martin, M. Seitlinger, M. Neuder, Mme Louwagie, M. Pauget, Mme Anthoine,
M. Portier et M. Gosselin

ARTICLE 6 BIS B

À l'alinéa 1, après la dernière occurrence du mot :

« transport »,

insérer les mots :

« et après avis des établissements publics de coopération intercommunale concernés par les
projets ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet de s'assurer que les EPCI seront associés à la priorisation des projets d'installations de production d'ENR si cette priorisation s'avérait nécessaire au vu de la capacité d'accueil des réseaux de transport d'énergie.